



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
Fax : 03 89 70 90 85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

2. Procédure :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Accord-cadre de fourniture d'arbres fruitiers de haute tige et de petits fruitiers pour SAINT-LOUIS Agglomération

4. Caractéristiques principales de l'accord-cadre :

Le présent accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes fixe les conditions de fourniture d'arbres fruitiers de haute tige et de petits fruitiers pour SAINT-LOUIS Agglomération.

Le descriptif des attendus est indiqué dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP) ainsi que dans les annexes n°1 et n°1bis.

Code NUTS : FRF12
Lieu(x) d'exécution : SAINT-LOUIS Agglomération

5. Forme de l'accord-cadre :

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire passé en application des articles L2125 - 1 ; R2161 - 1 à 6 et R2161 - 13 et 14 du Code de la Commande Publique. Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations. Il est exécuté au fur et à mesure de l'établissement de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

Les bons de commande sont susceptibles de varier pour la durée globale de l'accord-cadre, dans les limites suivantes :

Montant minimum : 25 000 € HT
Montant maximum : 100 000 € HT



6. Classifications CPV :

Code CPV	Libellé du code CPV principal
03 40 00 00-4	Produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière

7. Durée de l'accord-cadre - délai d'exécution des prestations :

L'accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée de 12 mois. Par la suite, il pourra être reconduit par trois fois pour une durée de 12 mois à chaque reconduction. La reconduction est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer.

Le pouvoir adjudicateur peut toujours s'opposer à la reconduction à condition d'en informer le titulaire au moins 4 mois avant la fin de chaque période annuelle, et ce sans indemnités.

Les délais de livraison seront précisés par le titulaire une fois la commande passée par le pouvoir adjudicateur. Il est cependant indiqué que le titulaire devra impérativement respecter l'échéance la plus tardive, suivant le calendrier ci-après :

- Les bons de commande seront diffusés à la population fin septembre de chaque année d'exécution de l'accord-cadre, afin de déterminer la quantité exacte d'arbres à commander ;
- La commande sera ensuite passée au titulaire mi-octobre de chaque année d'exécution de l'accord-cadre ;
- La fourniture des plants devra être effective **entre le 18 et le 30 novembre de chaque année d'exécution de l'accord-cadre**, de manière à respecter les calendriers de plantation.

8. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites.
- Aucune variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la Commande Publique n'est prévue.
- Options au sens du droit européen - Modification d'accord-cadre :
 - Possibilité de recourir aux modifications de l'accord-cadre en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
 - Possibilité de reconduire l'accord-cadre en application de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Opération financée par les fonds propres de SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon le Code de la Commande Publique. Délai global de paiement : 30 jours. Les prix de l'accord-cadre sont fermes les 12 premiers mois d'exécution de l'accord-cadre. Par la suite, ils seront révisables à date anniversaire de l'accord-cadre.



➤ Cautionnement et garanties exigées : Aucune retenue de garantie ne sera appliquée.

9. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
 - ✚ La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - ✚ La liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les références produites sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

10. Critères d'attribution :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Prix	60 %
2	Valeur technique de l'offre	40 %

11. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

12. Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.



L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

13. Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.**

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique courrier@aws-france.com qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

14. Autres informations :

Critère « Prix » (60 %)

Les offres de prix seront notées globalement sur 100 points. Elles seront appréciées sur la base du montant total HT tiré de la simulation financière, complétée par les candidats.

La note relative au prix sera proportionnelle à la moyenne des offres selon la formule suivante :
Note obtenue = 100 x (prix moyen / (prix étudié + prix moyen))

N.B. : le prix moyen est la moyenne des offres proposées dans la simulation financière par tous les candidats admis à présenter une offre.

Les précisions suivantes sont apportées :

- L'analyse des offres de prix se fera uniquement sur la base des essences d'arbres pouvant être fournies par tous les candidats. Les lignes de la Simulation Financière correspondant à des essences ne pouvant être fournies par tous les candidats seront neutralisées au moment de l'analyse.



- L'analyse des offres de prix se fera sur la base des prix réellement payés par le pouvoir adjudicateur, c'est-à-dire, après application du taux de réduction unique consenti par le candidat (voir article 4 de l'acte d'engagement).

Critère « Valeur Technique » (40 %)

La valeur technique des offres sera notée globalement sur 100 points et sera appréciée au regard des informations contenues dans le catalogue / document de commande ainsi que dans les fiches techniques fournies par le candidat, selon ce qui suit :

Eléments de notation	Note
Qualité des plants proposés	80 points
Organisation interne du candidat et service après-vente	20 points
Total	100 points

Il est précisé que la « qualité des plants proposés » sera appréciée au regard de la ou des fiche(s) technique(s) fournies pour chaque référence (taille de la couronne, nombre et répartition des charpentières, équilibre des plants).

15. Date limite de réception des offres :

Judi 1er octobre 2020 à 16h00

16. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 NANCY CEDEX
E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
Tél : 03.83.34.25.65



Fax : 03.83.34.22.24

17. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Vendredi 4 septembre 2020

